

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 519

10 mars 2009

SOMMAIRE

Adler Toy Holding S.à r.l.	24873	Luxembourg Research & Development S.A.	24866
AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales	24871	Mayel Holding S.A.	24878
Alfagio Investment Holding S.A.	24867	Meandre S.A.	24912
Atlas Invest S.A.	24872	Morgina Luxembourg S.à r.l.	24871
Battle Holding S.à r.l.	24887	Nascar Finance S.A.	24912
Bowes Holding S.à r.l.	24887	Northern Stone S.A.	24874
Brausa	24910	P&B Partners SA	24889
Cireocram S.A.	24877	Perunu Holding S.A.	24870
Cobafi International S.A.	24874	Perunu Holding S.A.	24868
Connecteo Holding S.A.	24911	Premium Portfolio SICAV	24912
Copagest S.A.	24875	Rawcliffe Business	24899
CSC Pharmaceuticals S.A.	24869	Rawcliffe Business	24910
D'Avanti S.A.	24909	Real Property Investments S.A.	24870
Essepi International Holding S.A.	24867	RP Babelsberg S.à r.l.	24868
European Capital Investments (Luxembourg) S.A.	24884	RP Bergen S.à r.l.	24869
European Frontier Currency Fund Management S.A.	24909	RP Riegen S.à r.l.	24870
Financière d'Investissements	24873	RP Schwedt S.à r.l.	24867
Gilles Tooling G.m.b.H.	24866	RP Waldstadt S.à r.l.	24884
I&G Galileo Srl	24911	Shield S.A.	24868
Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l.	24869	Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A.	24866
IPC International Project Cooperation S.A.	24877	Spring 96 S.A.	24885
Kalimera S.A.	24888	Sunrise Medical (Luxembourg) Investments S.à r.l.	24872
Kendrick BB Holdings S.à r.l.	24887	Tarncourt S.à r.l.	24875
K Participation S.à r.l.	24872	TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée	24871
L.C.S.H. S.A.	24879	Textil Participations S.A.	24874
Lincoln S.à r.l.	24911	Triangulo SA	24876
Logwin Service Luxembourg S.A.	24880	Trier SG S.à r.l.	24887
Lotri International S.A.	24866	Whitestone Corporation S.A.	24900
Luxembourg Développement Informatique S.A.	24874	Womersley Investment	24876

Luxembourg Research & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.035.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025921/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03902. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Gilles Tooling G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 107.876.

Le Bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009025918/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05049. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Lotri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.259.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOTRI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025922/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09171. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.001.

Le Bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025920/317/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03905. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Essepi International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.194.

- Monsieur Giovanni Guido CALIGARIS, démissionne de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 26 janvier 2009

- Messieurs Luc HANSEN et Reno Maurizio TONELLI démissionnent de leur mandat d'administrateur avec effet au 27 janvier 2009

- AUDIEX S.A., démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 27 janvier 2009

Le siège de la société est également dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025516/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Alfagio Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.189.

- Monsieur Giovanni Guido CALIGARIS, démissionne de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 26 janvier 2009

- Messieurs John SEIL et Reno Maurizio TONELLI démissionnent de leur mandat d'administrateur avec effet au 27 janvier 2009

- AUDIEX S.A., démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 27 janvier 2009

Le siège de la société est également dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025515/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

RP Schwedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.737.

Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat

- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009025535/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Perunu Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 115.020.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.02.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009025932/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05369. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Shield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.676.

RECTIFICATIF

Le Bilan de clôture rectifié au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2007 faisant l'objet du rectificatif a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 09 octobre 2008 sous la référence LO80149517.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009025556/1218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05278. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.716.

Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009025538/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 34.967.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/02/2009.

Pour IMMOBILIERE DE ROODT-SYRE S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009025924/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04248. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

CSC Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 84.149.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 13 novembre 2008, ERNST & YOUNG, société anonyme, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de M. Julius STAGEL. Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 05 FEV. 2009.

Pour: CSC PHARMACEUTICALS S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

SOCIETE ANONYME

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président

Référence de publication: 2009025503/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03574. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

RP Bergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.438.

Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009025542/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04410. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Perunu Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 115.020.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.02.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009025929/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05371. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.646.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025523/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

RP Ruegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.322.

Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009025536/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.007.

—
Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 19 janvier 2009

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire Madame Tamara van der Hoff, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Daniel Lamoureux, pour vérifier les comptes sur l'exercice 2007.

Madame van der Hoff est nommée pour une période de 5 (cinq) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Jacques Koch / Christian Schiltz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025496/571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Morgina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.218.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 janvier 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Morgina Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2009025946/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.296.

—
Le bilan au 31/03/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009025868/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03828. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

K Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.643.

—
EXTRAIT

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 17 Décembre 2008 que:

- M. Pascal Beveraggi, né le 21 Mars 1966, à Bastia (Corsica), ayant comme adresse privée le Route de Monticello, F-2220 île Rousse (France) a démissionné de son mandat de gérant unique, avec effet immédiat;

- M. Jean-Claude Cane, né le 24 Mai 1967, à Monaco, ayant comme adresse privée le 8, Avenue des Papalins, MC-98000 Monaco a été nommé gérant unique, avec effet immédiat;

Le nouveau gérant unique, a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2009.

Pour K Participation S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009025510/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Atlas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.538.

—
Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009025872/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Sunrise Medical (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.216.

—
Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025943/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03970. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.826.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2009

1. Le mandat de réviseur d'entreprise, de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 à 5.

3. Nommer la personne suivante:

M. Jaap Meijer, employé privé, né le 24 septembre 1965 à Laren au Pays-Bas, avec adresse au 6, op der Dresch, L-8127 Bridel, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance se compose des personnes suivantes

Dr. Mathias Hink,

Dr. Ion Florescu

M. Brian McMahon

M. Jaap Meijer et

Mme. Esther Raudszus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Adler Toy Holding S.à r.l.

Signature

un Mandataire

Référence de publication: 2009025513/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

FINADI, Financière d'Investissements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.710.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2008

1) Fin des mandats de:

- Mme Christine SCHWEITZER, administrateur.

- M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

- Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination comme président du conseil d'administration:

- M. Pietro LONGO, pré-nommé.

Luxembourg, le 06/02/09.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Financière d'Investissements, en abrégé "FINADI"

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025518/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Northern Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 66.503.

Le Bilan au 31.12.2007 et annexes ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009025919/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03906. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

L.D.I. S.A., Luxembourg Développement Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.175.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025926/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03731. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Textil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 58.751.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009025876/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Cobafi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 85.086.

Par décision du Conseil d'administration du 07 mai 2007 LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COBAFI INTERNATIONAL S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg,

KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COBAFI INTERNATIONAL S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COBAFI INTERNATIONAL S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 07 mai 2007, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 05 FEV. 2009.

Pour: COBAFI INTERNATIONAL S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président

Référence de publication: 2009025500/1017/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03581. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Copagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.687.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 07 novembre 2008, le mandat de l'Administrateur Monsieur Alex BERTAND a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 05 FEV. 2009.

Pour: COPAGEST S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

SOCIETE ANONYME

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président

Référence de publication: 2009025505/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03564. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Tarncourt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.455.

Extrait des décisions prises par l'associé en date du 18 décembre 2008

En remplacement de Monsieur Sinan SAR, gérant démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09/12/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tarncourt S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025945/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04288. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Womersley Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.324.

—
Décision de l'Associé Unique en date du 14 Novembre 2008

L'actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué MULLERBACH INC et nomme, comme administrateur unique - et administrateur-délégué, la société HOELUN Inc, ayant pour représentant permanent Mrs Désirée SINGH.

Le siège social de HOELUN Inc se situe #1 Mapp Street à Belize City - Belize. Cette société est enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 79,597; elle a pour représentant permanent Mrs Desiree Singh. Le remplacement de MULLERBACH INC prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2013.

HOELUN Inc

Administrateur-délégué

Représenté par Désirée SINGH

Référence de publication: 2009025961/1969/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Triangulo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.610.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 janvier 2009, que:

1. Le siège social de la Société a été transféré du 1, Place de Roedgen, L-2432 Luxembourg au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet au 29 janvier 2009.

2. Monsieur Bernardo Olmedo Ortega, Monsieur Gilbert Thibo, Monsieur Romain Delfeld et Monsieur Giovanni Monacelli ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 janvier 2009.

3. Madame Freia Peeters, adjointe de direction, née à Sint-Amansberg, Belgique, le 14 juin 1972, demeurant au Tuinstraat, 86 c - 9090 Melle (Belgique), a été nommée administrateur de classe A, avec effet au 29 janvier 2009 et ce, pour une période de six ans.

4. Monsieur Werner Lizen, administrateur de sociétés, né à Genk, Belgique, le 23 août 1943, demeurant au 66, Emiel Opdebeecklaan, B-3140 Keerbergen, Belgique, a été nommé administrateur de classe A, avec effet au 29 janvier 2009 et ce, pour une période de six ans.

5. Monsieur Hubertus Johannes Maria Goessens, administrateur de sociétés, né à Heer (Pays-Bas), le 26 octobre 1959, demeurant au 97, Museumlaan, B-3080 Tervuren, Belgique, a été nommé administrateur de classe B, avec effet au 29 janvier 2009 et ce, pour une période de six ans.

6. La société Bureau MODUGNO S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 29 janvier 2009.

7. La société Audit.lu, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113620, a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 29 janvier 2009 et ce, pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025520/1035/35.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Cireocram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 131.132.

Par lettre recommandée avec avis de réception et avec effet simple la société à responsabilité de droit luxembourgeois LISGO S.à r.l., établie et ayant son siège social à 11, avenue de la Liberté, L-1931, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme de droit luxembourgeois CIREOCRAM S.A..

Luxembourg, le 03 février 2009.

LISGO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009025498/6261/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

IPC International Project Cooperation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 114.705.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michael BECKER, administrateur de société, né à Lüneburg, (Allemagne), le 9 juin 1964, demeurant à D-12559 Berlin, Gosener Damm, 4,

ici représenté par Madame Fabienne DE BERNARDI, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "IPC INTERNATIONAL PROJECT COOPERATION S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.705, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1037 du 27 mai 2006.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente-trois mille euros (33.000,-EUR), divisé en trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE BERNARDI; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2009, Relation GRE/2009/454. - Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024433/231/61.

(090025952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Mayel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.476.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "PIERJET INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.586,

représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.476, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 2 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 720 du 5 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 747 du 16 mai 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à un million trois cent un mille quatre cent quarante et un Euros et un Cent (EUR 1,301,441,01), représenté par cinquante deux mille cinq cents (52.500) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A."

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A.", même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "MAYEL HOLDING S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009. Relation GRE/2009/476. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024434/231/52.

(090025938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

L.C.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.245.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier, à 12.30 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François SCHMITLIN, demeurant à F-68120 Pfstatt, 6, rue de l'irrigation (France), ("la partie comparante"), ici représenté par Maître Aurélien LATOUCHE, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 janvier 2009.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- elle est l'actionnaire unique de la société anonyme L.C.S.H. S.A. (la "Société"), établie et ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B69.245, constituée suivant acte reçu par Maître Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 462 du 17 juin 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés par actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1643 du 15 novembre 2002;

en date du 20 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 991 du 25 septembre 2003;

en date du 10 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 2068 du 6 novembre 2006.

- le capital social de la Société s'élève à EUR 594.000,- (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros) représenté par 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros);

- la partie comparante est propriétaire de l'intégralité des titres représentant l'intégralité des actions de la Société

- la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation;

- la partie comparante renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- ladite partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008 et la situation intermédiaire déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné,

- une copie dudit bilan et de la situation intermédiaire après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- la partie comparante déclare encore que:

- (1) l'activité de la Société a cessé;
- (2) elle est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 et la situation intermédiaire étant seulement des éléments d'information à cette fin;
- (3) il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions;
- (4) les administrateurs de la Société et le commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leur mandat respectif à cette date; et
- (5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: LATOUCHE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009, Relation GRE/2009/480. - Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024435/231/59.

(090025931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Logwin Service Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 65.708.

Im Jahre zweitausendundneun, am vierten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joseph GLODEN, mit Amtssitz in Grevenmacher (Großherzogtum Luxemburg),

erschien Maître Miriam SCHINNER, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg-Stadt, als Bevollmächtigter aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 03. Februar 2009, der Logwin AG, eine société anonyme mit Gesellschaftssitz in 5, An de Längten, L-6776 Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 40.890 eingetragen, als alleinige Aktionärin der Logwin Service Luxembourg S.A., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende société anonyme, mit Gesellschaftssitz in 5, An de Längten, L-6776 Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, die im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 65.708 eingetragen ist (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Maître Christine DOERNER, mit Amtssitz in Bettembourg, am 27. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations („Memorial“) vom 20. Oktober 1998, Nummer 760.

Die Gesellschaftssatzung der Gesellschaft wurde mehrere Male abgeändert, zuletzt durch eine notarielle Urkunde des amtierenden Notars aufgenommen am 2. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial vom 8. August 2008, Nummer 1951.

Besagte Vollmacht, ne varietur vom Bevollmächtigten der erscheinenden Partei und vom amtierenden Notar unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte erklärte und ersuchte den unterzeichnenden Notar wie folgt zu beurkunden:

1. Der alleinige Aktionär der Gesellschaft hält alle eintausendzweihundertfünfzig (1.250) ausgegebenen Aktien der Gesellschaft, so dass er befugt ist über die nachstehende Tagesordnung zu beschliessen.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

a) Umwandlung der Inhaberaktien in Namensaktien und folglich Abänderung der Gesellschaftssatzung die dann vorsieht, dass alle Aktien der Gesellschaft ausschliesslich Namensaktien sind; Anlegung eines Aktienregisters und folglich Einschreibung der ausgegebenen Namensaktien in das Aktienregister;

b) Einführung der Vorschriften, die für eine Gesellschaft mit einem alleinigen Aktionär bestehen, insbesondere Einführung eines einzigen Geschäftsführers/administrateur, soweit es einen alleinigen Aktionär gibt, sowie gleichzeitige Einführung der Möglichkeit einer Teilnahme an Verwaltungsratssitzungen mittels Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder ähnlichen Kommunikationsmitteln; consequente Änderung und Neufassung der gesamten Gesellschaftssatzung;

c) Annahme der Amtsniederlegungen von Frau Stefanie BRITZ und Herrn Johannes PFLÜGER als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft, sowie in ihren Eigenschaften als administrateur-délégué und als Delegierte des Verwaltungsrates für den Bereich Buchhaltung, mit Wirkung zum 31. Januar 2009.

Niederlegung des Mandates von Herrn Thomas PETER als administrateur-délégué mit sofortiger Wirkung.

Definitive Ernennung von Herrn Thomas PETER, geschäftsansässig in Grevenmacher, als einzigen Geschäftsführer/administrateur mit den Vollmachten, wie sie die neugefasste Satzung für den Geschäftsführer/administrateur vorsieht.

Festlegung der Mandatsdauer des einzigen Geschäftsführers/administrateur.

Sodann hat der alleinige Aktionär folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschliesst, die Inhaberaktien der Gesellschaft in Namensaktien umzuwandeln und fortan werden die Aktien der Gesellschaft ausschliesslich unter der Form von Namensaktien ausgegeben. Des Weiteren beschliesst der alleinige Aktionär, dem Verwaltungsrat der Gesellschaft Anleitung zu geben, den alleinigen Aktionär der Inhaberaktien der Gesellschaft aufzufordern, alle Inhaberaktienzertifikate an die Gesellschaft abzugeben und im Gegenzug die notwendigen Einschreibungen im Aktienregister vorzunehmen. Ausserdem beschliesst der alleinige Aktionär, dass anschliessend an die Einschreibungen im Aktienregister und auf Anfrage des alleinigen Aktionärs, die Gesellschaft Namensaktienzertifikate ausgeben kann welche die Einschreibungen im Aktienregister bestätigen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschliesst, die Vorschriften, die für eine Gesellschaft mit einem alleinigen Aktionär bestehen, einzuführen, und insbesondere die Vorschriften, die die Geschäftsführung der Gesellschaft durch einen Geschäftsführer/administrateur ermöglichen. Des Weiteren wird beschlossen, die Möglichkeit einer Teilnahme an Verwaltungsratssitzungen mittels Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder ähnlichen Kommunikationsmitteln in die Gesellschaftssatzung einzufügen.

Im Hinblick auf das Vorstehende wird beschlossen, die gesamte Gesellschaftssatzung wie folgt neu zu fassen:

"Kapitel I. Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Logwin Service Luxemburg S.A."

Die Gesellschaft kann einen alleinigen Aktionär haben (der "Alleinige Aktionär") oder mehrere Aktionäre. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, Aufhebung der Bürgerrechte, Insolvenz, Liquidation oder Konkurs des alleinigen Aktionärs aufgelöst.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, Büros, Verwaltungszentren, Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften überall, wo er es nötig findet, zu eröffnen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung an Dritte hat durch die Organe zu erfolgen, welche am besten geeignet sind, dies unter den gegebenen Umständen zu tun.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre (wie unten definiert) aufgelöst werden. Hierzu ist die gleiche Mehrheit erforderlich wie bei der Abstimmung über Satzungsänderungen.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen im Bereich der Buchführung im weitesten Sinne. Dies beinhaltet insbesondere auch die Anfertigung von Lohnabrechnungen und die Führung von Lohnkonten sowie alle damit zusammenhängende administrative Tätigkeiten.

Darüber hinaus ist Gegenstand der Gesellschaft, die Erbringung der nachfolgenden Leistungen im Bereich der Informationstechnologie: Beratung, Systemintegration, Hosting und Applikationsservices.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, alle finanzielle und geschäftliche Aktivitäten auszuüben, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fordern.

Kapitel II. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt EUR 31.250.- (einunddreissigtausendzweihundertfünfzig Euro) und ist eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Aktien zum Nennwert von EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro).

Die Aktien sind Namensaktien.

Das Grundkapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Hauptversammlung wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den im Gesetz vorgesehenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar so lange, bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird; die gleichen Regeln werden angewandt für den Fall eines Konflikts zwischen Nutznießer und Nackteigentümer, oder zwischen Bürgschaftsgeber und Bürgschaftsnehmer.

Kapitel III. Verwaltung - Überwachung der Gesellschaft

Art. 7. So lange wie die Gesellschaft einen alleinigen Aktionär hat, kann die Geschäftsführung der Gesellschaft von einem Geschäftsführer /administrateur (der "Geschäftsführer/administrateur"), der kein Aktionär der Gesellschaft sein muss, ausgeübt werden.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Aktionär, wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, und welche von der Hauptversammlung der Aktionäre für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welche jederzeit abberufen werden können.

In dieser Satzung bedeutet eine Referenz auf den Verwaltungsrat sinngemäß eine Referenz auf den Geschäftsführer/administrateur für den Fall, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Geschäftsführer/administrateur hat.

Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Aufgaben und Verantwortung des Verwaltungsrats ergeben sich im Rahmen der vorgegebenen Gesellschaftsziele aus dem Gesetz und der Satzung.

Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und falls er es so beschliesst, einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende wählen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehnten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Leitung, Verwaltung oder gar Verfügung der Gesellschaft notwendig sind.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied ein oder mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten kann. Die Teilnahme an Verwaltungsratssitzungen kann auch wirksam durch Teilnahme mittels Telefon- und/oder Videokonferenzschaltung oder ähnlichen Kommunikationsmitteln, durch welche sämtliche an der Sitzung teilnehmenden Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft (i) identifiziert werden können, (ii) alle teilnehmenden Personen einander hören und miteinander sprechen können, und (iii) die Verwaltungsratsmitglieder ordnungsgemäss beraten können. Die Teilnahme an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel entspricht der persönlichen Anwesenheit bei dieser Sitzung.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Die Gesellschaft wird verpflichtet

- (i) soweit es einen Verwaltungsrat gibt, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern,
- (ii) soweit die Geschäftsführung durch einen einzigen Geschäftsführer/administrateur ausgeführt wird, durch dessen alleinige Unterschrift,
- (iii) durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift solcher Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse vom Verwaltungsrat oder gegebenenfalls vom alleinigen Geschäftsführer/administrateur erteilt worden sind, jedoch nur innerhalb der Grenzen dieser erteilten Befugnisse.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder Vollmachten erteilen. Er kann Bevollmächtigte mit bestimmten Vollmachten ernennen und sie jederzeit abberufen.

In Dringlichkeitsfällen sind schriftlich, nach vorheriger mündlicher Beratung, gefasste Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben sind, genau so rechtswirksam wie anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehrfachen Abschriften eines identischen Beschlusses stehen und können durch Brief, Telefax, oder E-mail bestätigt werden.

Beschlüsse, die von dem einzigen Geschäftsführer/administrateur gefasst werden, werden schriftlich dokumentiert und am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Art. 9. Die Überwachung der Gesellschaftstätigkeit unterliegt einem oder mehreren Kommissaren oder Wirtschaftsprüfern, welche von der Hauptversammlung ernannt werden, die ihre Zahl, ihre Vergütung und ihre Amtszeit bestimmt.

Diese Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Abtretende Kommissare oder Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden. Sie können beliebig abberufen werden.

Kapitel IV. Aktionäre - Geschäftsjahr - Hauptversammlung

Art. 10. Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede ordnungsgemäß einberufene Aktionärsversammlung der Gesellschaft (die "Hauptversammlung") die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft.

Soweit es einen alleinigen Aktionär gibt, übt dieser sämtliche Befugnisse aus, die sonst der Hauptversammlung zustehen. Jede Referenz in dieser Satzung auf von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder von ihr ausgeübte Befugnisse, soweit es nur einen alleinigen Aktionär gibt, ist gleichbedeutend mit einer Referenz auf die von diesem getroffenen Entscheidungen oder von diesem ausgeübten Befugnisse. Die vom alleinigen Aktionär getroffenen Entscheidungen werden schriftlich protokolliert.

Art. 11. Die vom Gesetz vorgeschriebenen Einberufungsfristen und Vorschriften zur Beschlussfähigkeit sind auf die Einberufung der Hauptversammlung und deren Durchführung anwendbar, soweit nichts Gegenteiliges in dieser Satzung bestimmt ist.

Jede volle Aktie gibt das Anrecht auf eine Stimme.

In einer ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung werden Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abstimmenden, anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen, es sei denn die Gesetze oder diese Satzung sehen etwas anderes vor.

Die Aktionäre können bei jeder Hauptversammlung entweder persönlich handeln oder einer anderen Person schriftliche (per Fax, E-mail oder im Original) Vertretungsvollmacht erteilen, wobei diese Person kein Aktionär der Gesellschaft sein muss.

Sind alle Aktionäre der Gesellschaft bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und betrachten sie sich als ordnungsgemäss einberufen und über die Tagesordnungspunkte informiert, dann kann die Hauptversammlung auch ohne vorhergehende Einberufungsmitteilung stattfinden.

Die Aktionäre können schriftlich (mittels eines Wahlzettels) über die der Hauptversammlung vorgelegten Beschlüsse abstimmen, vorausgesetzt dass ein solcher Wahlzettel (1) den Vor- und Zunamen, Adresse und Unterschrift des betreffenden Aktionärs, (2) die Angabe der Anzahl der Aktien für die der Aktionär sein Recht ausüben möchte, (3) die Tagesordnung, wie sie in der Einberufungsmitteilung enthalten ist und (4) Abstimmungsanweisungen (Zustimmung, Ablehnung, Enthaltung) bezüglich jedes einzelnen Tagesordnungspunktes enthält. Die Originale der Wahlzettel müssen bei der Gesellschaft mindestens 72 Stunden vor der jeweiligen Hauptversammlung eingegangen sein.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch des Monats März um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Weitere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können an den Orten und zu den Zeiten abgehalten werden, wie sie in der jeweiligen Einberufungsmitteilung bezeichnet sind.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Kapitel V. Allgemeine Bestimmung

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen."

Dritter Beschluss

Die Amtsniederlegungen von Frau Stefanie BRITZ und Herrn Johannes PFLÜGER als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft, sowie in ihren Eigenschaften als administrateur-délégué und als Delegierte des Verwaltungsrates für den Bereich Buchhaltung, mit Wirkung zum 31. Januar 2009, wird angenommen.

Der alleinige Aktionär nimmt die Amtsniederlegung des Mandates von Herrn Thomas PETER als administrateur-délégué mit sofortiger Wirkung an.

Der alleinige Aktionär beschliesst dass die Gesellschaft einen einzigen Geschäftsführer/administrateur hat.

Der alleinige Aktionär ernennt definitiv Herrn Thomas PETER, geschäftsansässig in L-6775 Grevenmacher, 5, An den Längten, ab dem heutigen Tag zum einzigen Geschäftsführer/administrateur, mit den Vollmachten, wie sie die neugefasste Satzung für den Geschäftsführer/administrateur vorsieht.

Sein Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie zuvor erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben diese die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: Miriam SCHINNER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 05 février 2009. Relation: GRE/2009/490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 10. Februar 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009024429/213/199.

(090025947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

RP Waldstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.713.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009025540/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

European Capital Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.390.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "PIERJET INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.586,

représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.390, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 août 1989, publié au Mémorial C numéro 2 du 3 janvier 1990, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 2 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1219 du 22 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à un million deux cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.280.000,-), représenté par cinquante mille actions (50.000) sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A."

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009, Relation GRE/2009/473. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024437/231/53.

(090025922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Spring 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.524.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPRING 96 S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B56.524, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 650 du 14 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 9 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, modification de l'article 2 des statuts pour lui donner suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

2.- Modification de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 l'objet social et par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ANTONELLI - SABBATUCCI - BORTOLOTTO - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009, Relation GRE/2009/468. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024432/231/81.

(090025989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bowes Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 14 Novembre 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Battle Holding Sàrl, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Battle Holding Sàrl, établie à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009025491/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Battle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.855.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 14 Novembre 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Kendrick BB Delaware Holdings, LLC, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Kendrick BB Delaware Holdings, LLC, établie à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009025493/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Trier SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.754.

suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2008 il a été convenu ce qui suit:

Associé: INTER-HAUS-LUXEMBOURG SA 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg

La démission de:

- Alfonso Carvajal Garcia-Valdecasas, gérant catégorie B,

85, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg

est accepté avec effet au 27 novembre 2008.

Est nommé nouveau gérant catégorie B:

Durée du mandat: indéterminée

- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, Madrid, Spain

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Santiago Gaston De Iriarte, gérant catégorie B, c/Zurbano, 76, Madrid, Spain

- Romain Thillens, gérant catégorie A, 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange

Le mandat du commissaire:

AUTONOME DE REVISION, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

se terminera lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AAD FIDUCIAIRE SARL

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009025495/723/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Kalimera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais.

R.C.S. Luxembourg B 76.355.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "SAPIA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.419,

dûment représentée par son gérant Monsieur Pierre KREINS, employé privé, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "TARIOS WORLDWIDE CORP.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, De Castro Street 24, (Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 101342,

dûment représentée en vertu d'une procuration générale par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société anonyme "KALIMERA S.A.", établie et ayant son siège social à L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.355, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 octobre 2000.

b) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de dix cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que les parties comparantes sont les détenteurs de toutes les actions de la Société.

d) Que les parties comparantes ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

e) Que les parties comparantes désignent Monsieur Pierre KREINS, employé privé, né à Clervaux, le 2 janvier 1956, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais, comme liquidateur de la Société, lequel a plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que les parties comparantes déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

g) Que les parties comparantes déclarent avoir repris tout l'actif de la Société et qu'elles s'engagent à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.820, désignée "commissaire-vérificateur" par les actionnaires de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

l) Qu'il a été procédé à la lacération des certificats d'actions au porteur.

m) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les parties comparantes, en tant qu'actionnaires uniques, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 février 2009, Relation GRE/2009/504. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024436/231/70.

(090025927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

P&B Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 56, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.646.

— STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of January.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Wise Management S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg laws having its registered office at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B137.528,

here represented by its manager Mr. Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name P&B Partners SA (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8. Shareholders' meetings.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

11. Board meetings.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes

of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

12. Minutes of the board meetings.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

13. Decisions of the sole director. The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.

14. Powers of the sole director or of the board of directors. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15.1 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2009.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2010.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) Wise Management S.à.r.l., prenamed, as mentioned here above	310 shares;
Total:	310 shares

The shares have all been paid up to a quarter by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the under-signed notary.

The shares will remain in registered form until they are fully paid-up by the shareholder(s) of the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred euro (EUR 1.700,-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three (3);
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one (1);
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:
 - Bahador Baradari, director, born on June 5, 1984 in Teheran (Iran), residing at 18, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Luxembourg;
 - Gael Pita, director, born on September 16, 1978 in Saintes (France), residing at 5, rue de Navarre, 17800 Pons, France;
 - Borzo Baradari, born on January 10, 1982 in Shiraz (Iran), student, residing at 18, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Luxembourg.
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of [six years]:
 - Gohan Ltd., a limited company organised under the laws of the Republic of Seychelles, having its registered office at Global Gateway 1255, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles.
- (v) that the address of the registered office of the Company is at 56, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Wise Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.528, ici représenté par son gérant Maître Julien Leclère, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de P&B Partners SA (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en œuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de

convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16. Représentation.

16.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

17. Conflit d'intérêts.

17.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2. Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3. Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction

17.4. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5. L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire.

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2. Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3. Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) Wise Management susnommé:	310 actions;
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un quart par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Les actions resteront sous forme nominative jusqu'à libération du capital en intégralité par l'actionnaire de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);
- (iii) sont nommés administrateurs pour une période de six ans:

- Bahador Baradari, administrateur, né le 5 juin 1984 à Téhéran (Iran), résidant au 18, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Luxembourg;

- Gael Pita, administrateur, né le 16 septembre 1978 à Saintes (France), résidant à 5, rue de Navarre, 17800 Pons, France;

- Borzo Baradari, né le 10 janvier 1982 à Shiraz (Iran), étudiant, résidant au 18, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Luxembourg.

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

- Gohan Ltd. une société régie par la loi de la république des Seychelles, ayant son siège social à Global Gateway 1255, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles.

(v) le siège social de la société est fixé à 56, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LECLERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2009. REM 2009/117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009024420/218/537.

(090025649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Rawcliffe Business, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.575.

Procès-verbal du conseil d'administration tenu le 06 février 2009

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- Nomination d'un nouvel administrateur-délégué

Sont présents:

Mr F. MAYANITH, administrateur

Mr P-F FOUCHET, administrateur

La société FMV Consluting SA, administrateur

Soit la totalité des administrateurs de la S.A. RAWCLIFFE BUSINESS.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide, à l'unanimité, de nommer, dès cet instant, Mr Francis MAYANITH, auditeur financier, né le 2 avril 1969 et domicilié 107 rue de Reully à F-75012 à Paris, au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société Mullerbach Inc.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

FMV Consulting SA / Mr Francis MAYANITH / Mr Pierre-François FOUCHET

Ayant pour représentant permanent / Pour acceptation du mandat / Administrateur

Mme A. Vansimpsen / - / -

Administrateur / - / -

Référence de publication: 2009025962/1969/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Whitestone Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.633.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.,

There appeared:

SGG S.A., a société anonyme, constituted under Luxembourg law, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 65.906,

duly represented by Me Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 4 February 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which it declares organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a Company in the form of a société anonyme, under the name of "Whitestone Corporation S.A." hereinafter the "Company".

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further hold intellectual property right(s) including patent(s) relating to the development of packaging solutions and on or trade mark(s). The Company may grant licenses and/or assign such right(s) to third parties.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form or bearer form.

A register of the issued shares that are in registered form will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by in-

scription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

Any transfer of shares that are in registered form shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The owners of shares in registered form may at any time request conversion thereof into shares in bearer form.

Any conversion of registered shares into bearer shares shall be recorded in the shareholder register.

Bearer shares shall be signed by two members of the board of directors, or where the Company comprises a single director, by such person, the signature of whom may be manual, in facsimile or affixed by means of stamp.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 10th day of May at 11 a.m. Luxembourg time. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting where at least half of the share capital is present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three (3) members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one (1) single shareholder, the Company may be managed by one (1) single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. In case of several directors, the board of directors shall be divided into class A and class B directors and shall comprise at least one (1) class A director and one (1) class B director. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next general meeting of shareholders by observing the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by video-conference, conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors including at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting, whereby the positive votes of at least one (1) class A director and one (1) class B director are necessary. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two (2) directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound only by the joint signatures of one (1) class A director and one (1) class B director, or by the sole signature of any person to whom such signatory power will be delegated by the board of directors. In case the Company has only one (1) director, the Company will be bound by the sole signature of this director.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of association

Art. 19. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31,000) bearing shares have been subscribed by SGG S.A., aforementioned.

All the bearer shares so subscribed have been entirely paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire share capital has immediately passed the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of class A of the Company:

Mr. Jean-Robert BARTOLINI, employee, born on 10 November 1962 in Differdange (Luxembourg), having his registered address at L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch; and

Mrs. Carla SILVA, employee, born on 13 September 1974 in S. Salvato -Mirandela (Portugal), having her registered address at L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch;

3. The following person is appointed as director of class B of the Company:

Mrs. Candice DE BONI, employee, born on 31 December 1973 in Strasbourg (France), having her registered address at L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch.

4. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

FIN-CONTROLE S.A., a société anonyme incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies under number B 42.230.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2009 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

6. The registered address of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SGG S.A., une société anonyme, constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

dûment représentée par Me Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 février 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "Whitestone Corporation S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut de plus détenir des droits de propriété intellectuelle, y compris des brevets relatifs au développement de solutions d'emballage et ou des marques déposées. La Société peut octroyer des licences et/ou transférer ces droits à des tiers.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative ou au porteur.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux (2) membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

Tout transfert d'actions nominatives devra être enregistré dans le registre des actions nominatives par la remise à la Société d'un instrument de transfert satisfaisant pour celle-ci, ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne ayant les pouvoirs de représentation pour agir en la sorte, ainsi que par la remise, à chaque fois, des certificats y afférents, s'ils ont été émis.

Cette inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées par le conseil d'administration.

La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces devront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre d'actions nominatives.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne donne pas d'adresse, la Société pourra le notifier dans le registre d'actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera considérée comme étant celle du siège social de la Société ou une autre adresse inscrite dans le registre par la Société jusqu'à ce qu'une adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire peut à tout moment changer son adresse inscrite dans le registre d'actionnaires au moyen d'une notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse déterminée par la Société à un autre moment.

Le détenteur d'actions nominatives peut demander à tout moment la conversion de celles-ci en actions au porteur.

Toutes conversions d'actions nominatives en action au porteur devront être enregistrées dans le registre des actions nominatives.

Les certificats des actions au porteur doivent être signée par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci, la signature desquels pouvant être manuscrite, par facsimile ou apposée au moyen d'une griffe.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 10 du mois de mai de chaque année à onze (11:00) heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration sera divisé en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, et sera formé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) adminis-

trateur de classe B. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

- Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises, quelle que soit la proportion du capital présent ou représenté. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises, quelle que soit la proportion du capital présent ou représenté.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, cette vacance pourra être remplie sur une base temporaire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en application des dispositions légales.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou de ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une vidéoconférence, d'une conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, incluant au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, à laquelle les votes positifs d'au moins un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B sont nécessaires. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité constituant le procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un administrateur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à

laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si la société a un administrateur unique, elle sera engagée par la seule signature de cet administrateur unique.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires aux comptes, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires aux comptes, qui ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et avec le consentement de tous les actionnaires.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Paiement

Les trente et un mille (31.000) actions au porteur ont été souscrites par SGG S.A., ci-dessus mentionnée.

Toutes les actions au porteur ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.900,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateur de classe A de la Société:

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch; et

Madame Carla SILVA, employée, née le 13 septembre 1974 à S. Salvaro -Mirandela (Portugal), ayant son adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch;

3. La personne suivante a été nommée administrateur de classe B de la Société:

Madame Candice DE BONI, employée née le 31 décembre 1973 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch.

4. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminera à l'assemblée générale convoquée pour approuver les comptes de l'année sociale 2009 ou à tout moment antérieur que l'assemblée générale des actionnaires pourra déterminer.

6. Le siège social de la Société est fixé au L-2086 Luxembourg, 412 F Route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LE CAM - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 février 2009. Relation: LAC/2009/5046. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le onze février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024417/242/509.

(090025368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

European Frontier Currency Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.888.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg) comme Commissaire aux Comptes pour l'année 2008 en remplacement de M. KARA Mohammed, commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024504/9882/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02203. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

D'Avanti S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.846.

Par décision du Conseil d'Administration de la société D'AVANTI S.A. du 09 mai 2008, la société LANNAGE S.A. a été nommée Présidente du Conseil d'Administration.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2008, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Par décision du Conseil d'administration du 11 juin 2008, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société D'AVANTI S.A., société anonyme holding: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom

et pour son compte au conseil d'administration de la société D'AVANTI S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société D'AVANTI S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 05 FEV. 2009.

Pour: D'AVANTI S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2009025502/1017/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Brausa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.332.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 janvier 2009

- L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de l'Administrateur Monsieur Stefano GIUFFRA et du Commissaire aux comptes PPP Investments S.A. (anciennement Green Heaven S.A.)

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant la société IRMAN LUX S.A., société anonyme ayant son siège social L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013. L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire en appelant la société ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social L-1226, Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009025947/1921/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Rawcliffe Business, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.575.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 06 février 2009

Après discussion, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Elle accepte, à dater de ce jour, la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, la société MULLERBACH INC.

2) Elle nomme, à dater de ce jour, Mr Francis MAYANITH, auditeur financier, né le 2 avril 1969 et domicilié 107 rue de Reuilly à F-75012 à Paris, en qualité d'administrateur pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2014.

3) Elle nomme, à dater de ce jour, Mr Pierre-François FOUCHET, conseiller financier, né le 22 février 1951 et domicilié 10 rue Jacquemont à F-75017 à Paris, en qualité d'administrateur pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2014.

4) Elle nomme, à dater de ce jour, la société FMV Consulting s.a. ayant son siège social 47, bd Joseph II à L-1840 Luxembourg et enregistrée sous le B 109612 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, en qualité d'administrateur pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Mr Francis MAYANITH / Mr Pierre-François FOUCHET

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2009025963/1969/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Connecteo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2008

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025490/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

I&G Galileo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2009025710/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04380. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Lincoln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.574.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en son siège en date du 17 septembre 2008, que:

La société à responsabilité limitée PriceWaterhouseCoopers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises avec effet au 17 septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2009025507/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Nascar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.494.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NASCAR FINANCE S.A.
C. SCHLESSER / S. KRANCENBLUM
Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009025709/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04785. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Meandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.982.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEANDRE S.A.
Signature / Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009025708/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04777. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 137.056.

Die Bilanz zum 31. August 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 11. Februar 2009.
DZ BANK International S.A.
Für Premium Portfolio SICAV
V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009025705/1239/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04922. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.
